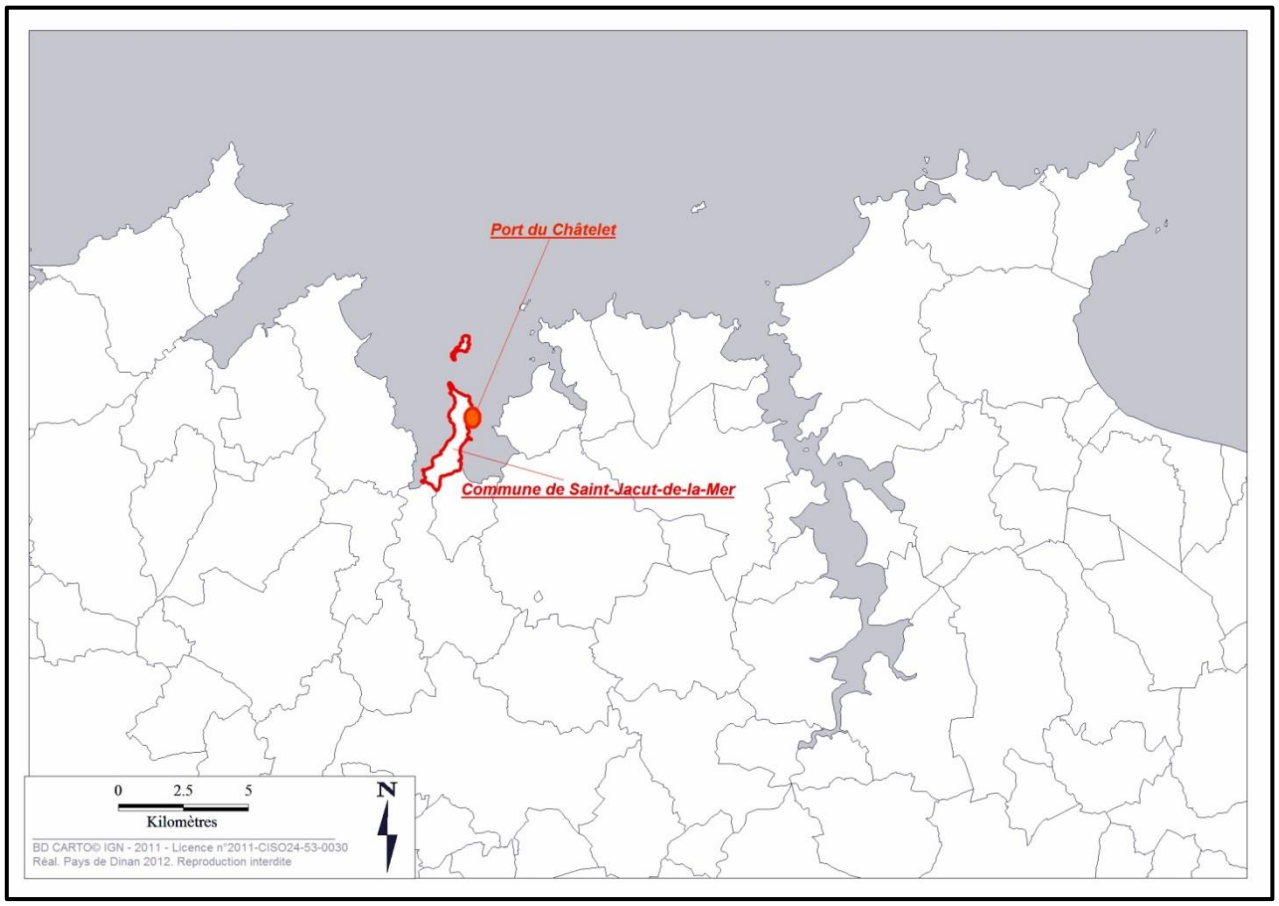
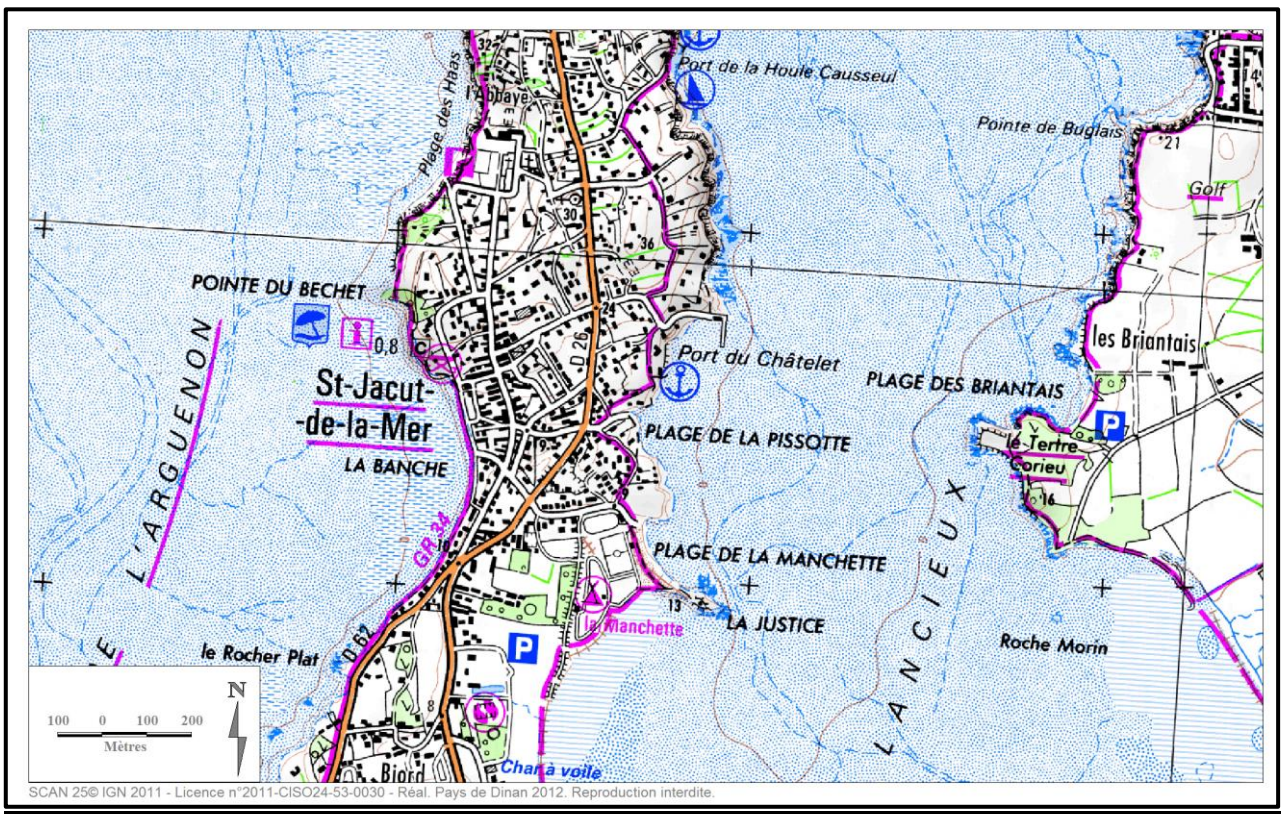
ZONE DE MOUILLAGE « PORT DU CHÂTELET »

Commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER

Longitude : 02º 10' 52.3'' O / Latitude : 48º 35' 45.6'' N

1. LOCALISATION





©Dinan Agglomération

MàJ : Décembre 2017

ZONE DE MOUILLAGE « PORT DU CHÂTELET »

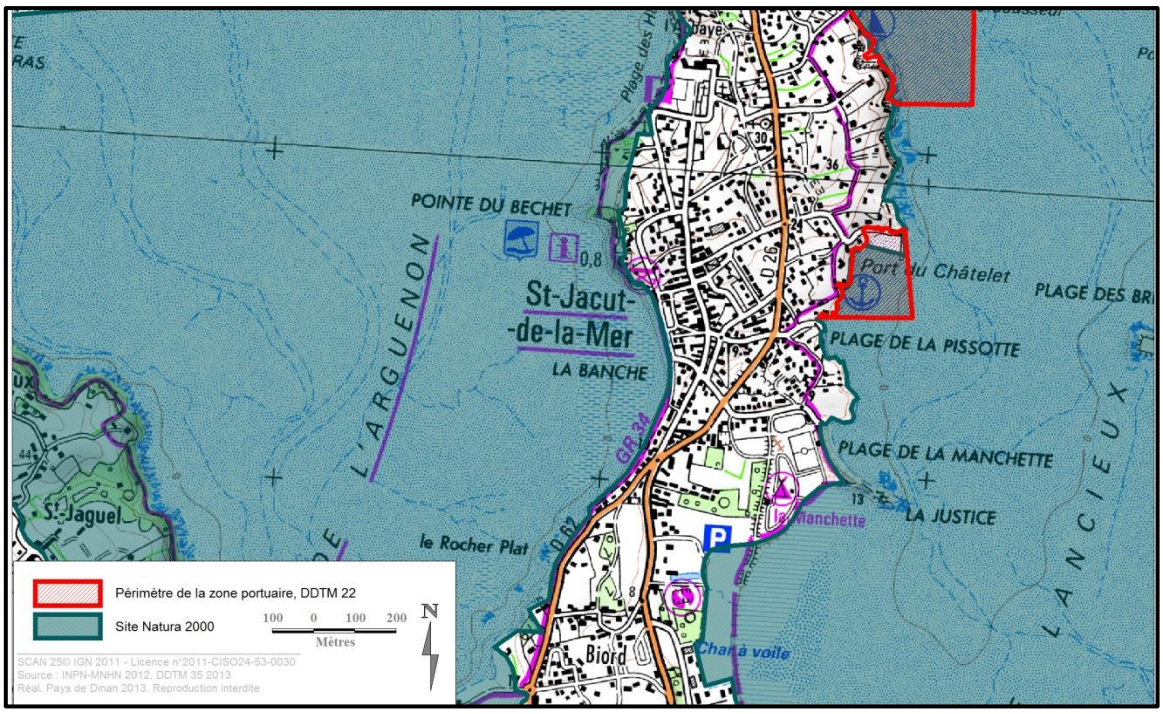
Commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER

Longitude : 02º 10' 52.3'' O / Latitude : 48º 35' 45.6'' N



2. CLASSEMENTS

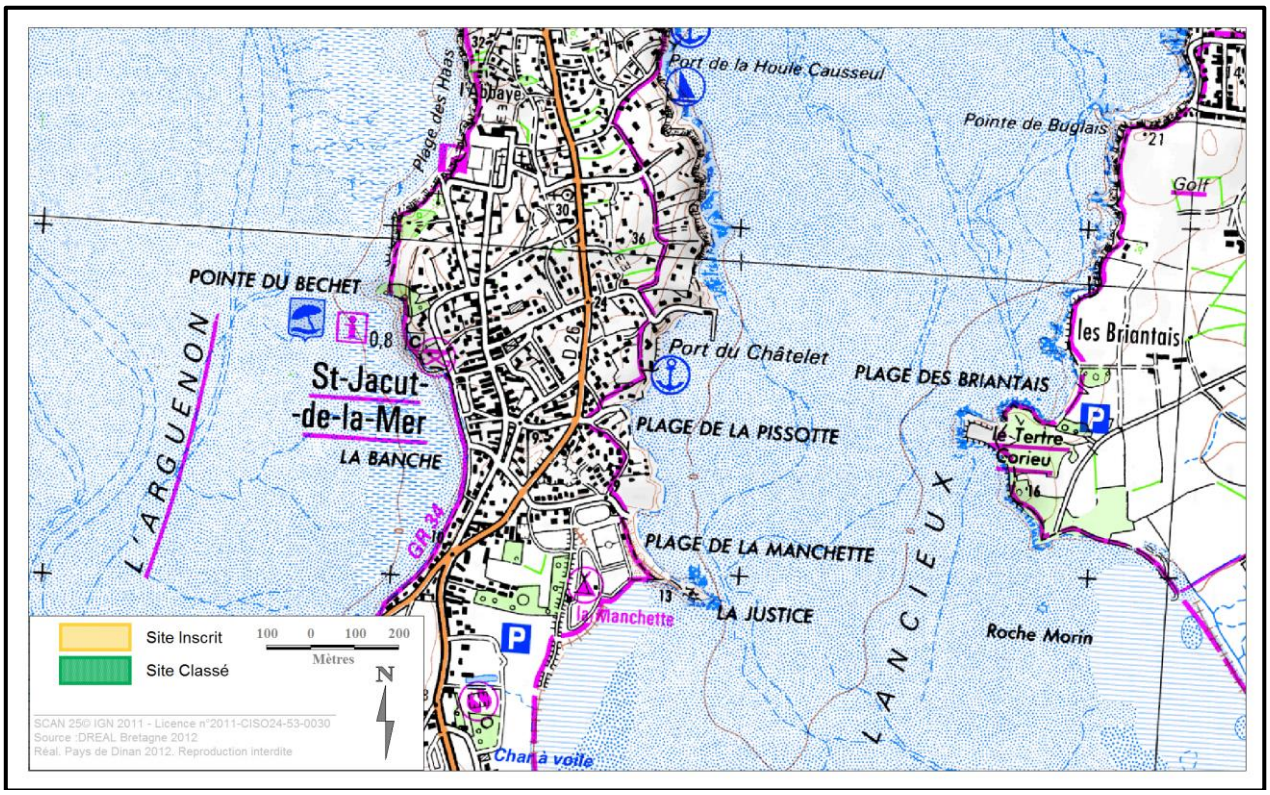
2.1. NATURA 2000



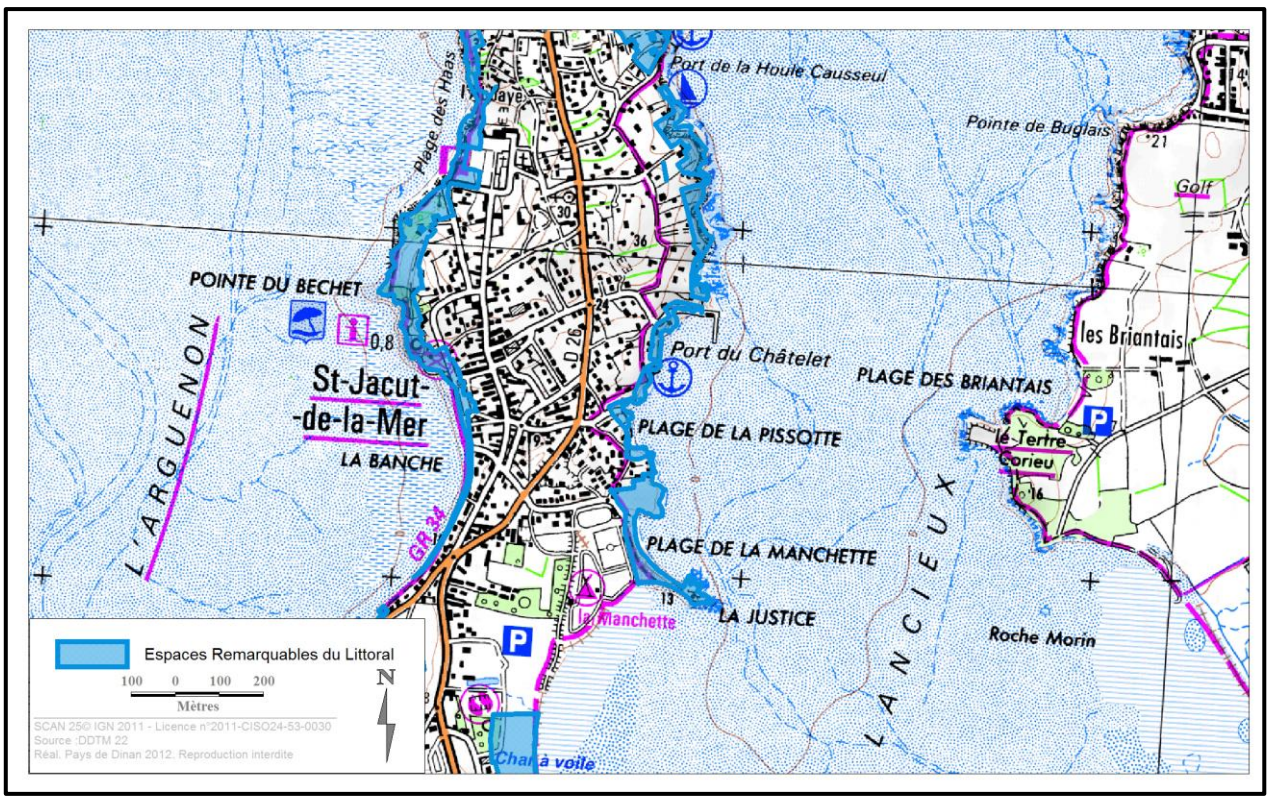
©Dinan Agglomération

MàJ : Décembre 2017

2.2. SITES CLASSES / SITES INSCRITS



2.3. ESPACES REMARQUABLES DU LITTORAL



©Dinan Agglomération

3. PRESENTATION

STATUT / GESTION DE LA ZONE DE MOUILLAGE	AOT Régie municipale
COORDONNEES / PERSONNE REFERENTE	Mairie de Saint-Jacut-de-la-Mer 02 96 27 71 15 mairie.stjacutdelamer@wanadoo.fr

Le port du Châtelet se trouve sur la côte est de Saint-Jacut-de-la-Mer. Le site se trouve face au site du Tertre Corlieux, sur la commune de Lancieux, appartenant au Conservatoire du Littoral.

Le secteur du Châtelet est urbanisé. La zone de mouillage se situe au pied d'un éperon rocheux, bordé au sud par une plage sur laquelle les annexes sont déposées sur rack. Malgré son urbanisation, le secteur est relativement boisé, et l'impact visuel du site est donc limité. Il s'agit d'une zone prévue pour l'accueil d'une activité de plaisance légère mais bénéficiant toutefois d'infrastructure pérennes comme un môle et une cale de mise à l'eau.

Le site du Châtelet est une zone réservée aux bateaux de plaisance mais n'a pas le statut de port de plaisance. Les mouillages groupés des ports de la Houle Causseul et du Châtelet sont des sites à marée (amplitudes importantes). De ce fait, ces zones de mouillage n'accueillent pas de grands bateaux car le mouillage est une grande partie du temps à sec.

La totalité de la zone de mouillage est incluse dans le site Natura 2000 et le trait de côte longeant le port est classé en tant qu'espaces remarquables du littoral.

SURFACE INITIALE DE LA ZONE DE MOUILLAGE	49 000 m²
CARACTERISTIQUES	Zone de mouillage collectif / port municipal Protégée des vents d'ouest et de la houle du large.
TYPE DE BASSIN	Echouage pour la totalité des anneaux



Mouillages du Châtelet période estivale marée basse (©C.SECULA)

©Dinan Agglomération



Mouillages du Châtelet période hivernale marée haute (©C.SECULA)

4. FLOTTILLE ET USAGERS

CAPACITE D'ACCUEIL	66
VISITEURS	Non
LISTE D'ATTENTE / COMBIEN	Oui / faible

Tarifs mouillage :

➔ http://www.mairie-saintjacutdelamer.com/page.php?id=28

5. EQUIPEMENTS/INFRASTRUCTURES/ACCES

Deux zones diffèrent au port du Châtelet :

-La zone avec les mouillages sur corps mort. Une ligne de mouillage est réalisée à partir d'un plot de 500 kg sur lequel vient se greffer un ensemble d'équipement de mouillage fournit en partie par la commune et en partie par le locataire et le bas de chaîne est d'environ 1 mètre de longueur.

-La zone comprenant les 4 chaînes mères, disposées parallèlement au rivage. Elles sont utilisées notamment pour les bateaux en bois (20 bateaux environ).

L'accès au port du Châtelet se fait par la rue du Châtelet. Les 150 derniers mètres de la rue descendent en pente vers la mer ; en amont (au niveau du numéro 46 de la rue du Châtelet), une petite place peut servir d'aire de retournement, voire de façon très temporaire, de parking, aux véhicules des plaisanciers se rendant à leur mouillage. En effet, l'accès à la zone de mouillage est très étroit : il est possible en voiture, mais les véhicules arrivés au niveau de la cale de mise à l'eau sont dans l'obligation de faire marche-arrière pour revenir stationner sur la place. Le GR 34 passe à proximité.

Un autre accès peut s'effectuer à pied par le sud, au niveau de la plage de la Pissote, via la rue des Sciaux, pour les plaisanciers ayant leurs bateaux le plus au sud. Un parking est situé à proximité de cette plage. L'accès par la plage pour la mise est l'eau des bateau est privilégié par rapport à celui de la cale (très peu pratiquée).

©Dinan Agglomération
MàJ : Décembre 2017

ZONE DE MOUILLAGE « PORT DU CHÂTELET »

Commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER

Longitude : 02º 10' 52.3'' O / Latitude : 48º 35' 45.6'' N

A environ 40 mètres du haut de la rue se situe un calvaire à côté duquel un sentier puis un escalier en bois permettent d'accéder directement à la plage sablonneuse bordant le site au sud, et en haut de laquelle des racks à annexes ainsi qu'une poubelle ont été installés par la municipalité.

La zone de mouillage peut contenir 66 bateaux : celle-ci est délimitée en mer par des bouées jaunes. L'ensemble des bateaux est amarré sur bouées, le site ne compte aucun quai ni ponton flottant.

Il convient de noter la présence d'un môle en pierre et béton d'environ 50 mètres de long, orienté au sud, permettant aux plaisanciers d'accoster et de décharger du matériel ou des personnes. Une cale est située le long du môle, mais n'est utilisée que pour la mise à l'eau d'annexes ou de très petites embarcations au vu de la configuration de la voie d'accès à la zone de mouillage.

Cale et môle en pierre sont les deux aménagements principaux du site. A l'amont immédiat de la cale se situe, sur le côté droit de la route menant à la mer, deux maisons d'habitations. Au bout de la rue du Châtelet, en amont du môle et de la cale, est implanté un petit local en pierre, fermé par des volets bruns, et à l'intérieur duquel les plaisanciers ont accès à un point d'eau et un point d'électricité.

Il convient de préciser, outre l'absence de parking à proximité, l'absence de bouée(s) de sauvetage. Des WC se situent au niveau de la plage de la Pissote.

Histoire du site : Le fait que le port du Châtelet soit équipé d'infrastructures « en dur » (môle et cale) est lié à l'histoire de ce site, déjà mentionné à partir du 18ème siècle comme petit port de pêche, à l'époque protégé par une simple jetée en pierre sèche. Celle-ci fut remplacée en 1850 par une nouvelle jetée, également appelée Grand Digue ou môle du Châtelet. Un feu fut établi sur ce môle à partir de 1889, puis électrifié en 1930. A l'époque le port n'était encore relié au bourg que de façon très sommaire : le trafic commercial du port du Châtelet était modeste : 28 navires au cabotage en 1857 et 23 navires armés à la petite pêche. En 1875, 30 bateaux embarquaient près de 200 hommes à la petite pêche côtière, particulièrement celle du maquereau, dont une partie était traitée directement sur site dans un atelier de salaison situé juste au-dessus du port (Le Petit Châtelet). En 1921, un marin-pêcheur du Guildo fit construire un atelier dans l'anse du Châtelet, initiative suivie en 1960 par la construction d'un atelier de charpente marine près de la Grève du Châtelet. Le port du Châtelet était le port d'hivernage traditionnel des Jaguens, non accessible en morte-eau. L'activité de pêche disparut progressivement au cours du 20ème siècle, et le Port du Châtelet n'a plus qu'une vocation de plaisance aujourd'hui.

Services techniques	Non
Bouée(s)	Non
Cale(s) de mise à l'eau / combien	Oui /1
Quai / Catways	Non
Slipway	Non
Grue / outils de manutention	Non
Rack(s) à annexe	Oui
Aire technique	Non
Stockage des bateaux à terre (hors chantiers navals)	Non
Station d'avitaillement carburant	Non
Pompage des eaux noires et grises	Non
Récupération eaux de fonds de cales	Non
Assainissement collectif des eaux usées dans la zone portuaire	Non

©Dinan Agglomération
MàJ : Décembre 2017

ZONE DE MOUILLAGE « PORT DU CHÂTELET »

Commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER

Longitude : 02º 10' 52.3'' O / Latitude : 48º 35' 45.6'' N

Poubelles	Oui
Tri sélectif	Non
Collecte des déchets spéciaux (huiles, solvants, peintures, métaux…)	Non

Parking	Oui (plage de la Pissote)
Parking à remorques	Non
Toilettes	Oui
Douche	Non
Point eau / électricité	Oui
Point infos, panneau(x) d'affichage	Oui
Services/Commerces à proximité	Non



Localisation des équipements sur zone

Photographies	Légende
	La rue du Châtelet descend en pente vers la mer

©Dinan Agglomération
MàJ : Décembre 2017

ZONE DE MOUILLAGE « PORT DU CHÂTELET »

Commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER

Longitude : 02º 10' 52.3'' O / Latitude : 48º 35' 45.6'' N

 	Une aire permet à quelques véhicules de stationner Deux places de stationnement sont matérialisées en peinture blanche
	Un escalier en bois permet d'accéder à pied par la plage à la zone de mouillage et aux annexes
	Des racks à annexes sont disposés en haut de grève, au pied de la falaise
	Vue depuis le môle à marée haute

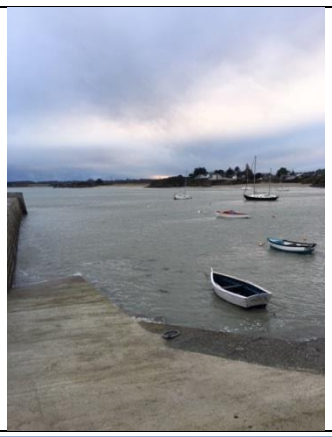
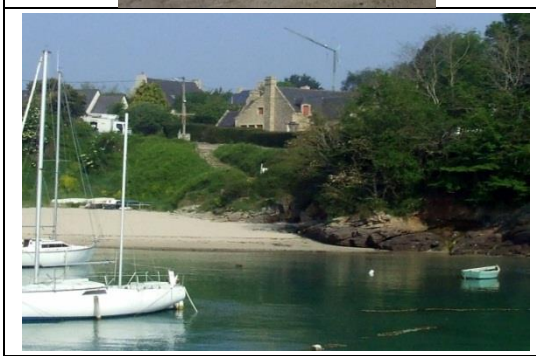
©Dinan Agglomération

MàJ : Décembre 2017

ZONE DE MOUILLAGE « PORT DU CHÂTELET »

Commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER

Longitude : 02º 10' 52.3'' O / Latitude : 48º 35' 45.6'' N

	Vue du môle à marée haute. La réfection récente du môle et de la cale permet une bonne sécurisation de la zone.
	Local contenant le point eau et électricité jouxtant le haut de la cale et le haut du ponton, au bas de la rue du Châtelet.
	Cale de mise à l'eau
	Un escalier permet d'accéder directement aux racks à annexes installés sur le haut de la plage depuis la rue du Châtelet

©Dinan Agglomération

MàJ : Décembre 2017

	Des panneaux installés sur le haut de plage rappellent la non surveillance de la baignade
	Une poubelle est disposée à proximité des racks à annexes
	Des sanitaires sont implantés au sud de la zone du Châtelet, au niveau de l'accès à la plage de la Pissote.
	Un parking (Lim. 2M) permet aux véhicules de stationner au niveau de l'accès à la plage de la Pissote.

©Dinan Agglomération
MàJ : Décembre 2017

	Panneau d'information installé à l'accès à la plage de la Pissote
	Une poubelle est installée à l'entrée de la plage de la Pissote.
	Quelques embarcations hivernent en haut de grève de la Pissote.

6. DIVERS

- Association(s) de plaisanciers agissant sur le secteur / combien : **NON**

Club Nautique
Z.A Basses Terres
22750 SAINT JACUT DE LA MER
02 96 27 79 13
club.nautique@wanadoo.fr

©Dinan Agglomération
MàJ : Décembre 2017